

Les subsides

1985 que le travail à temps partiel, les femmes sont à 72 p. 100 les utilisatrices du travail à temps partiel, mais avec la nouvelle technologie, les hommes seront affectés et touchés par cet apport à la technologie et devront travailler à temps partiel. Mais actuellement, à cause des conditions économiques, 72 p. 100 des femmes sont des travailleuses à temps partiel et le gouvernement doit définitivement toucher cette difficulté.

Au sujet du Planned Parenthood, nous avons appris il y a trois semaines que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait fermé la Division de la planification des naissances avec pour résultat que nous ne pouvons plus avoir aucune information du ministère sur le planning des naissances, ce qui met en danger la subvention de toutes les cliniques de Planned Parenthood au Canada. Lorsqu'on voit à ce moment-là le gouvernement agir de cette façon, on se pose des questions parce qu'on sait qu'on n'a même pas un plan de natalité pour le pays, et là il y a une crise au niveau des grossesses chez les adolescentes, et à ce moment-là on ne donne aucun service, parce que si la Division de planning familial est fermée, il n'y a aucun service d'éducation qui est donné à nos jeunes, aux adultes, mais surtout à nos jeunes, et actuellement le problème crucial, ce sont les grossesses chez les jeunes, il n'y a absolument rien qui se fait.

Évidemment, je voudrais bien mentionner aussi les pensions pour les gens âgés entre 60 et 64 ans qui ne sont pas veufs ou veuves. On va nous dire que la pension qui est donnée aux veufs et veuves touche 85,000 personnes au Canada. Je veux bien, mais la majorité des personnes sont séparées, divorcées ou célibataires. Nous savons actuellement . . .

Le Président m'indique qu'il me reste une minute. Alors, j'achève.

Pour terminer, je tiens à dire que la véritable égalité économique pour les femmes ne sera pas atteinte dans trois ans ou dans 25 ans, si des mesures correctives ne sont pas mises en place tout de suite. Ce ne sont pourtant pas les recherches dans le domaine qui font défaut. Le Conseil économique du Canada vient de publier le compte rendu d'un colloque sur la situation économique des femmes sur le marché du travail appelé *Pour un partage équitable*. Alors si le parti progressiste conservateur ne modifie pas son attitude vis-à-vis des femmes, ce sont 52 p. 100 de la population qui risquent de s'impatisser.

• (1610)

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable whip adjoint et députée de Gatineau (M^{me} Mailly) a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de rappeler le passé à la députée d'Outremont (M^{me} Pépin) mais puisqu'elle le rappelle elle-même et qu'elle s'en réjouit, je ne peux hésiter de le faire moi-même. Je crois que la députée d'Outremont a été impliquée dans le dossier du statut de la femme à cause du cas Axworthy, lorsque le ministre responsable de la condition féminine dans l'administration précédente avait signalé aux femmes qui voulaient obtenir l'égalité, qu'il était préférable, pour ne pas nuire à la cote politique de son parti, de remettre à plus tard leur intervention sur la Constitution et sur la Charte des droits. J'ai eu le bonheur, monsieur le Président, de participer à cette conférence et . . . Je crois que je vois de l'autre côté de la Chambre d'autres femmes qui y ont participé . . . et, heureusement, malgré le fait que le

ministre libéral précédent voulait établir des priorités autres que celles que les femmes canadiennes voulaient établir, nous avons réussi tout de même à faire notre travail.

Deuxième rappel du passé, puisqu'elle s'en réjouit encore une fois, c'est parce que le gouvernement fédéral a imposé aux provinces, s'est disputé avec les provinces, n'a pas respecté leur autonomie et leurs attributions et leurs droits, elles représentent les citoyens autant que le gouvernement fédéral; c'est à cause de ce manque de respect envers un autre niveau de gouvernement des Canadiens que beaucoup de dossiers, y compris dans le domaine de la condition féminine, ont été retardés au pays. La députée, par exemple, cite le cas de la loi qui est amendée sur les droits des autochtones et elle dit que, malgré les efforts du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), les droits ne sont pas redonnés aux enfants de certaines de ces femmes autochtones qui, enfin, auront l'égalité devant la loi. Mais ce qu'elle oublie de mentionner, c'est que ce devoir-là relève des nations autochtones elles-mêmes et non du gouvernement. Ce sont les nations qui décideront quel sera le statut des gens qui habitent sur les réserves indiennes.

Alors, monsieur le Président, je voulais signaler, je suis certaine qu'il y a certaines contradictions et certains oublis qui sont innocents. De plus, je voudrais mentionner une autre contradiction. La députée a dit que le ministre avait perdu des plumes quand il avait eu une discussion avec le ministre des Finances (M. Wilson) et vice versa, il faut qu'elle se décide. Eh bien, s'il y a eu perte de plumes, c'est parce qu'il y a quelque chose qui a changé. De plus, je voudrais aussi lui rappeler, puisqu'elle nous rappelle que la modification sur la Loi sur le divorce est venue en partie de l'administration précédente, bien que la loi soit très différente en grande partie, je voudrais lui rappeler que c'est l'administration de M. Clark, en 1979, qui a présenté l'idée originale de l'allocation au conjoint et que ce gouvernement s'est empressé, aussitôt élu, à étendre ce bénéfice, ce privilège aux veuves et aux veufs entre 60 et 64 ans. Il est certain que nous aimerions donner beaucoup plus à tous les gens âgés qui sont pauvres, mais c'est une allocation pour les conjoints. Ce serait l'équivalent de donner l'allocation familiale aux gens âgés parce qu'ils sont pauvres. Il faut avoir de la logique dans les programmes.

Deuxièmement, c'est que cette administration précédente n'avait préconisé aucun fonds pour les gens âgés, même qu'on a été obligé de créer un fonds pour essayer d'étendre au moins cette allocation.

Alors j'aimerais que dans sa passion de défendre les efforts de l'administration précédente, elle se rappelle vraiment les sources de ces choses, et aussi je voudrais lui demander finalement, monsieur le Président, si, lorsqu'elle est arrivée au Conseil sur le statut de la femme, elle a trouvé le travail plus agréable que M^{me} Doris Anderson ne l'avait trouvé quand elle y était?

Mme Pépin: Je suis très heureuse d'avoir l'opportunité de répondre à ma collègue parce que je pense qu'il ne faut pas avoir grand-chose à dire pour les femmes pour, à ce moment-là, se mettre à discuter des personnes. Et on est ici pour passer des projets de loi sur les dossiers des femmes et non pour discuter de la personnalité de chacune et de chacun d'entre nous. Mais cependant, je suis très contente de lui dire qu'au sujet de l'article 15 de la Charte des droits, j'ai encore la prétention,